



**COMMUNICATION
DE LA MUNICIPALITE
AU CONSEIL COMMUNAL**

C 22/2014

Vevey, le 18 septembre 2014

Décompte définitif de la péréquation financière intercommunale et de la facture sociale pour l'exercice 2013

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le Département des institutions et de la sécurité a adressé aux communes le décompte définitif de la péréquation financière intercommunale et la facture sociale pour l'exercice 2013.

Rappelons que le nouveau système de la péréquation intercommunale est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2011. Il s'agit d'un système plus simple que celui valable jusqu'au 31 décembre 2010, qui voit l'abandon de la classification financière des communes.

L'alimentation du fonds de péréquation est déterminée sur la base du montant à redistribuer aux communes. Pour 2013, la contribution des communes a été fixée à hauteur de 18,37 points d'impôts (13 points selon l'ancien système).

Le retour du fonds de péréquation est calculé sur la base d'un montant par habitant selon le barème suivant :

CHF	100.—	par hab. entre 1 et 1'000 habitants
CHF	350.—	par hab. entre 1'001 et 3'000 habitants
CHF	500.—	par hab. entre 3'001 et 5'000 habitants
CHF	600.—	par hab. entre 5'001 et 9'000 habitants
CHF	850.—	par hab. entre 9'001 et 12'000 habitants
CHF	1'000.—	par hab. entre 12'001 et 15'000 habitants
CHF	1'050.—	par hab. au-delà de 15'001 habitants.

Auparavant, le montant reçu du fonds de péréquation était déterminé en fonction de la classification financière des communes.

Les résultats pour notre Commune sont les suivants :

a) Péréquation financière intercommunale

Valeur du point d'impôt calculée sur la base des recettes fiscales 2013 : CHF 863'224.—
(les acomptes payés en 2013 étaient calculés sur une valeur du point d'impôt basée sur les recettes fiscales 2011, soit CHF 790'158.—).

c) Facture sociale

La contribution 2013 pour notre Commune s'élève à CHF 13'907'527.— contre un montant prévu et payé en 2013 de CHF 13'440'982.—. Par conséquent, la contribution supplémentaire à charge des comptes 2014 s'élève à **CHF 466'545.—**.

L'augmentation s'explique par le fait que la facture sociale 2013 effectivement facturée aux communes est de 20,6 millions de francs supérieure aux prévisions budgétaires. Le détail des variations par régime social est donné dans le document du Département de la santé et de l'action social qui est joint en annexe.

d) Réforme policière

Acompte facturé en 2013	CHF	1'160'153.—
Décompte final (1,28 point d'impôt)	CHF	<u>1'106'921.—</u>
Montant en faveur de la Commune	CHF	<u>53'232.—</u>

On rappellera que sur la base des modalités de financement de la nouvelle organisation policière introduite au 1^{er} janvier 2012, les communes financent les missions générales de police. En contre-partie, celles-ci ont bénéficié d'une bascule de 2 points d'impôt.

Notre Commune est bénéficiaire pour l'exercice 2013 : elle a reçu l'équivalent de 2 points d'impôt (73 au lieu de 71) et a payé l'équivalent de 1,28 point d'impôt.

e) Récapitulation

Le montant net supplémentaire du décompte définitif de la péréquation financière et de la facture sociale 2013 à charge des comptes 2014 s'élève à :

- péréquation financière	+	CHF	289'363.—
- dépenses thématiques	+	CHF	5'269.—
- facture sociale	+	CHF	466'545.—
- réforme policière	-	CHF	<u>53'232.—</u>
	+	CHF	<u>707'945.—</u>

A titre comparatif, supplément net des exercices :

- 2012	+	CHF	287'487.—
- 2011	+	CHF	803'890.—

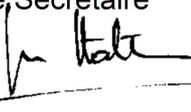
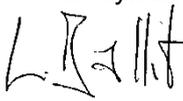
2010 et années antérieures : ancien système de la péréquation plus favorable pour notre Commune (classification financière)

- 2010	- CHF	535'919.—
- 2009	- CHF	2'602'054.—
- 2008	- CHF	4'285'609.—
- 2007	- CHF	3'722'887.—

Tous les détails des calculs par commune sont disponibles sur le site internet de l'Etat de Vaud à l'adresse : www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales.

Ainsi adopté en séance de Municipalité, le 18 septembre 2014.

Au nom de la Municipalité
le Syndic le Secrétaire



Laurent Ballif Grégoire Halter